



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques

Volume 5, numéro 12

Avril-Juin 2022

p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488

<https://doi.org/10.62912/>

ALTERNANCE COMME FACTEUR DE STABILITE POLITIQUE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Nicolas NGALAMULUME BAKAJIKA

Diplômé d'Etudes approfondies en Sciences Politiques et administratives et doctorant à l'Université de Lubumbashi et Chef de Travaux à l'Université de Likasi, Haut-Katanga/RDC
fanta.mulume@gmail.com

RESUME

Cet article s'emploie à démontrer que l'alternance en République Démocratique du Congo est un moteur de stabilité politique. Et cela lorsqu'elle parvient à réaliser la rupture par la mise à l'écart de l'ancienne classe dirigeante d'un côté, et de l'autre, lorsqu'elle permet l'avènement au pouvoir d'un nouveau Chef de l'Etat qui incarne le changement. Mais pour que le changement qu'apporte l'alternance ne soit pas éphémère, l'alternance doit se fonder sur une alternative dans la gestion de l'Etat.

Mots-clés : *Alternance, stabilité politique, crise politique, confiscation du pouvoir.*

ABSTRACT

This paper tries to demonstrate that alternation in the Democratic Republic of Congo is a motor of political stability. And that when it manages to realize the break in the way away from the old ruling class on one side, and on the other, when it allows the power advent of a new head of state which embodies the change. But for the change that the alternation brings is not ephemeral, the alternation must be based on an alternative in the management of the State.

Keywords : *alternation, political stability, political crisis, confiscation of power.*

INTRODUCTION

L'observation de la vie politique congolaise démontre que, depuis son accession à l'indépendance, le pays a été traversé par plusieurs crises politiques. Ces crises politiques découlaient souvent de la manière dont celui qui détenait le pouvoir l'exerçait.

Il faut noter que l'exercice du pouvoir politique par les hommes politiques congolais, a toujours été l'objet de confiscation. Cela sous-entend que tous ceux qui se sont succédé au pouvoir en République Démocratique du Congo préfèrent confisquer son exercice pour leur propre compte. Ce qui, souvent se manifeste par la concentration des pouvoirs, l'interdiction des activités et partis politiques, l'arrestation et l'incarcération des opposants, l'intolérance de l'opposition.

C'est dans ces conditions que la crise politique éclate lorsque celui qui confisque le pouvoir ne parvient pas à réaliser l'intérêt général. C'est aussi dans cette situation de crise que souvent l'alternance intervient, comme mécanisme de stabilité politique. C'est le cas de la crise politique entre le Président Kasa-Vubu et le Premier ministre Moïse Tshombe, crise pour laquelle, le Haut-commandement militaire était intervenu par un coup d'Etat militaire pour amener à la tête du pays le Général-Major Joseph-Désiré Mobutu.

De même lorsqu'entre la Mouissance présidentielle et l'Union sacrée de l'opposition radicale, il y avait une crise politique après les travaux de la Conférence nationale souveraine, ce sont les troupes de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL) qui ont porté à la tête de l'Etat Laurent-Désiré Kabila par la conquête militaire.

Voilà ce qui nous a poussé à réfléchir sur le thème que nous avons intitulé « Alternance comme facteur de stabilité politique en République Démocratique du Congo ». En effet, nous avons observé que chaque fois qu'il y a crise politique sans issue possible en RDC, c'est l'alternance qui advient pour assurer la stabilité politique.

D'où alors pour nous une interrogation qui consiste à savoir : comment expliquer que l'alternance constitue en RDC un facteur de stabilité politique ?

A cette interrogation, nous estimons à priori que l'alternance a constitué un facteur de stabilité politique en RDC parce que elle réaliserait d'une part la mise à l'écart de l'ancienne classe dirigeante, et d'autre part, elle permet l'avènement au pouvoir d'un nouveau Chef de l'Etat qui incarnerait le changement.

Afin de permettre la saisie de nos idées, la présente réflexion est structurée en trois points, à savoir : l'élucidation conceptuelle, la confiscation du pouvoir et la crise politique en RDC et, l'avènement de l'alternance et la stabilité politique en RDC.

I. ELUCIDATION CONCEPTUELLE

Il s'agit dans ce premier point de clarifier la notion d'alternance et celle de stabilité politique.

I. 1. Alternance

Philippe Aldrin et alliés notent que le substantif alternance, fondé sur le verbe alterner (du latin « alternare » : « faire succéder l'un après l'autre », « se succéder avec régularité »), est utilisé dès le début du dix-neuvième siècle dans les descriptions savantes (géologie, biologie).¹ Abdeltif Menouni, relève que pour la sémantique, l'alternance est une « succession répétée dans l'espace ou dans le temps qui fait réapparaître tour à tour, dans un ordre régulier, les éléments d'une série ». Elle suppose donc la reproduction d'une même séquence, le retour de situations formellement identiques. Mais dans le domaine politique, lorsque ce terme apparaît, c'est pour faire face aux inquiétudes liées à la dictature de la majorité.²

¹ ALDRIN P. et al. (sous-dir), *Politiques de l'alternance. Une sociologie des changements (de) politiques*, Editions du Croquant, Paris, 2016, p. 16.

² MENOUNI A., « L'alternance et la continuité de la politique de l'Etat. Cas des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France », dans *Revue française de la science politique*, 36^{ème} année, 1986. URL : <https://doi.org/10.3406/rfsp.1986.394237>, p. 94, consulté le 16 mai 2019,

Dès lors, lié au domaine politique, le concept d'alternance est défini différemment. Pour Léo Hamon, « l'alternance est une « action d'alterner ». « Alternner », c'est faire une chose à deux et tour à tour. Ce qui est à retenir, est donc, l'idée de succession régulière, de recommencement répété, dans une série donnée, de la même séquence reprise et défaite et reprise et défaite encore ».³ On peut retenir de cette définition que l'alternance renvoie à l'idée d'une succession régulière. Et c'est ce sens qui est appliqué dans le domaine politique.

Pour André Mathiot, au sens propre du terme, l'alternance, c'est le remplacement de la majorité par l'opposition ou la succession aux leviers de commande de l'Etat, de forces politiques, soit opposées, soit très différemment orientées.⁴

Pour le lexique de droit constitutionnel, l'alternance est un mode de dévolution du pouvoir dans une démocratie consistant dans le remplacement d'une majorité par une autre, au moyen de l'exercice du droit de vote.⁵ Pour le lexique des sciences sociales, l'alternance c'est aussi le changement de majorité et de gouvernement. Conséquence du principe démocratique suivant lequel, le gouvernement était issu d'élections au suffrage universel, celles-ci peuvent amener l'opposition au pouvoir.⁶

Olivier Duhamel et Yves Meny définissent l'alternance comme « un transfert de rôle démocratique au terme duquel dans le respect des institutions, les partis de l'opposition (ou une fraction d'entre eux) accèdent au pouvoir politique et les partis (ou une fraction d'entre eux) entrent dans l'opposition ».⁷

³ HAMON L., « Nécessité et conditions de l'alternance », dans *Pouvoirs*, n°01, 3^{ème} édition, juin 1994, p. 19.

⁴ MATHIOT A., « L'alternance au pouvoir aux Etats-Unis », dans *Pouvoirs*, n°01, 3^{ème} édition, juin 1994, p. 91.

⁵ AVRIL P. et GICQUEL, J., *Lexique de droit constitutionnel*, PUF, Paris, 2003, p. 8.

⁶ GRAWITZ M., *Lexique des sciences sociales*, 8^{ème} édition, Dalloz, Paris, 2004, p. 14.

⁷ DUHAMEL O. et MENY Y., *Droit constitutionnel*, PUF, Paris, 1992, p. 25

Pour le lexique de science politique, l'alternance est une succession au pouvoir des deux principales forces ou coalitions politiques d'un pays, la majorité devenant l'opposition et l'opposition prenant la place de la majorité.

L'alternance peut être le résultat d'un changement de majorité politique lié à l'élection présidentielle (en régime de type présidentiel) et/ou aux élections législatives (en régime parlementaire), ou du renversement du gouvernement en place, par la démission ou la censure (en régime parlementaire).⁸

La notion d'alternance est une catégorie de classement des événements politiques que les spécialistes de l'analyse électorale et institutionnelle utilisent pour désigner un changement de majorité gouvernementale (plus souvent dans les régimes parlementaires) à la faveur d'un scrutin national. Par extension, la notion est parfois mobilisée pour désigner une période plus longue (celle qui suit le changement de majorité) ou une institution (le gouvernement de l'alternance), au point de désigner, parfois, un horizon ou une promesse de changement social plus profond.⁹

Mahoussi Gabriel Allognon identifie la notion d'alternance à l'idée naturelle de succession des phénomènes tels le passage du jour à la nuit et vice-versa, des saisons, des vents violents et des calmes plats. Transposé dans le domaine politique et juridique, on parle d'alternance lorsque des partis appartenant à des courants politiques différents se succèdent au pouvoir. La notion d'alternance permet d'assurer successivement le changement de majorité après l'organisation d'élections présidentielles selon que l'on soit en régime présidentiel ou d'élections parlementaires selon que l'on soit en régime parlementaire.¹⁰

Pour Yaovi Degli, l'alternance s'adresse à la façon dont les dirigeants arrivent ou se succèdent au pouvoir. Lorsque les dirigeants se succèdent les uns aux autres à la tête de l'Etat à travers des élections libres et

⁸ NAY O. (sous-dir), *Lexique de science politique*, 4^{ème} édition, Dalloz, Paris, 2017, p. 14.

⁹ ALDRIN P. et al. (sous-dir), *Op. cit.*, p. 15.

¹⁰ ALLOGNON M. G., « L'alternance politique en Afrique », dans *Revue ivoirienne de droit*, n°43, 2012, p. 16.

démocratiques où seule la souveraineté du peuple s'exprime, on parle d'alternance au pouvoir.¹¹ Pour Pierre Dabeziès, l'alternance c'est « la dévolution du pouvoir selon les règles constitutionnelles établies d'une majorité à une autre ».¹²

Les définitions que nous venons de donner de l'alternance mettent toutes l'accent sur le caractère démocratique du concept d'alternance. Pour ceux qui ont défini l'alternance, elle ne peut se réaliser que dans le cadre d'un scrutin au cours duquel le peuple souverain primaire se prononce sur les dirigeants qui doivent le gouverner. Dans ce sens, l'alternance ne peut être que démocratique.

C'est dans ce sens que Philippe Aldrin et al. notent qu'« en politique l'alternance est ainsi chargée de significations qui débordent son acception générique première, celle du changement de majorité. La théorisation de l'alternance constitue cette dernière en indicateur de bonne santé démocratique des systèmes de gouvernement, *a fortiori* lorsqu'elle s'institutionnalise comme une caractéristique structurelle (et non ponctuelle) et récurrente (plutôt qu'exceptionnelle) de la vie politique ».

L'alternance permettrait alors d'opérer l'oscillation « nécessaire » de la balance électorale, le rééquilibrage des moyens et de la latitude d'action entre les principaux partis de gouvernement qui se disputent traditionnellement le pouvoir, offrant ainsi aux citoyens la garantie de pouvoir sanctionner les gouvernants en place à l'issue de leur mandat.¹³

Pour notre part, nous concevons l'alternance comme une succession au pouvoir des forces politiques différentes ou opposées, ou un remplacement au pouvoir d'une majorité par une force politique différente. Cette définition a l'avantage de prendre en compte les autres modes d'acquisition du pouvoir (la force, la révolution, la cooptation), aussi, elle a le

¹¹ YAOVI D. J., *Togo : à quand l'alternance politique ?*, L'Harmattan, Paris, 2007, p. 11.

¹² DABEZIES P., « L'alternance dans les dictatures militaires du Tiers-Monde », dans *Pouvoirs*, n°01, 3^{ème} édition, juin 1994, p. 113.

¹³ ALDRIN P. et al. (sous-dir), *Op. cit.*, p. 17.

mérite de ne pas mettre l'accent dans l'alternance sur l'opposition qui devienne majorité, mais, de reposer sur les forces politiques.

Dans ces conditions, la bipolarisation et le bipartisme sont négligés au profit de la pluralité. Lorsque Emmanuel Macron accède à la présidence française et remplace François Hollande, il n'est ni de la droite, ni du Front National. Et c'est à peine qu'il venait de former son regroupement politique « la république en marche ».

C'est qu'il faut retenir est que, pour notre part, l'alternance peut être à la fois démocratique et non-démocratique. Elle est démocratique lorsque le mécanisme de son avènement est l'élection. Elle est non-démocratique lorsque le mécanisme est soit le coup d'Etat, soit la révolution, soit la cooptation, etc.

I. 2. La stabilité politique

Pour mieux saisir ce groupe de concepts aux contours polysémiques, il s'avère utile de les appréhender séparément et d'en faire liaison après afin de ressortir le vrai sens. Ces concepts sont : stabilité et politique.

La stabilité est le caractère de ce qui est stable, de ce qui tend à conserver son équilibre. C'est aussi le caractère de ce qui se maintient durablement sans profondes variations.¹⁴

La stabilité est le caractère de ce qui tend à demeurer dans le même état. Elle est aussi une propriété d'un corps de revenir à sa position d'équilibre et de reprendre son mouvement après une modification passagère.¹⁵

Le mot politique est aussi encombré de plusieurs sens. Ici, nous le saisissons comme ce qui est relatif à la cité, au gouvernement de l'Etat. Il signifie aussi ce qui est relatif à l'organisation et à l'exercice du pouvoir dans une société organisée, au gouvernement d'un Etat.¹⁶

¹⁴ Le Grand Larousse illustré, Larousse, Paris, 2021, p. 1096.

¹⁵ Le Petit Robert, Le Robert, Paris, 2018, p. 2428.

¹⁶ *Ibidem*, p. 1954.

Raüchanbek Absttarov¹⁷ relève qu'il existe une grande quantité des regards sur la nature de la stabilité politique, qu'on peut classer comme suit : la stabilité comprise comme l'absence de la menace réelle d'une violence illégitime ou la présence des possibilités étatiques de les éliminer ; la stabilité est un fonctionnement d'un gouvernement pendant longtemps, son savoir-faire supposant, par conséquent adaptations successives aux réalités variantes ; la présence d'un ordre constitutionnel peut être comprise comme facteur définitif de la stabilité dans les pays démocratiques ; la stabilité comme la conséquence du pouvoir public légitime ; la stabilité comme l'absence des changements structurels dans le système politique ou comme la possibilité de les diriger ; la stabilité comme le comportement ou un attribut social.

Dans ce cas, elle peut être assimilée à la situation sociale où les membres de la société se limitent par les normes sociales comprenant que chaque dérogation de la norme vise à déstabiliser.

Ainsi, il considère la stabilité politique comme « l'état qualitatif du développement public, comme l'ordre public défini, dans lequel le système des liens et des relations reflétant la communauté et la succession des buts, des valeurs et des moyens de leur réalisation. Simultanément avec cela, la stabilité est la capacité des acteurs de la vie socio-économique à résister aux influences intérieures et extérieures qui désorganisent le système ».¹⁸

La stabilité politique se définit aussi comme la combinaison de paix négative et de paix positive. La paix négative se définit comme l'absence de violence ou de peur de violence. La paix positive se construit autour des attitudes, des institutions et des structures qui créent et soutiennent des sociétés pacifiques. La paix positive peut également être utilisée pour

¹⁷ ABSATTAROV R., « Stabilité politique : l'essence et la définition », disponible sur https://www.rusnavka.com/13_NMN_2011/Politologia/3_86132.doc.htm, consulté le 30 avril 2022.

¹⁸ *Ibidem*.

mesurer la résilience d'une société face aux chocs sans pour autant retomber dans les conflits.¹⁹

Asipate Sikitiko définit la stabilité politique comme « la faculté du gouvernement d'un pays de se maintenir durablement sans profonde variation en menant à bien l'ensemble des affaires publiques, de même ses relations avec les autres pays ». ²⁰

C'est ainsi qu'à notre niveau et dans le cadre de cet article, la stabilité politique est appréhendée comme la faculté qu'à un Etat à revenir à sa position d'équilibre, de reprendre ses allures normales après la période de crise politique dans l'organisation et l'exercice du pouvoir dans la société.

II. CONFISCATION DU POUVOIR ET CRISE POLITIQUE EN RDC

En République Démocratique du Congo, tous ceux qui se sont succédé au pouvoir ont privilégié sa confiscation pour eux-mêmes et pour leurs propres comptes. Ce qui conduit souvent à la crise politique.

En effet, lorsque, constatant la lutte pour la course au pouvoir entre le Président Kasa-Vubu et le Premier ministre Moïse Tshombe, course qui s'était traduite par une crise politique interinstitutionnelle²¹, le Haut-Commandement de l'Armée nationale congolaise, à la tête duquel se trouvait le Général-Major Mobutu, prit le pouvoir par un coup d'Etat le 24 juin 1965. L'objectif pour les militaires était d'améliorer les conditions de vie politique de cette période de la Première République qui était traversée par les mutineries dans l'armée, les sécessions katangaise et sud-kasaïenne, les rébellions

¹⁹ BANENGAÏ T.-C., ONGONO P. et EKOM T., « Stabilité politique, qualité des institutions et tourisme en Afrique », disponible sur <https://www.journals.openedition.org/tourisme/3683>, le 30 avril 2022.

²⁰ SIKITIKO A., « La représentation des partis politiques au sein du gouvernement en République Démocratique du Congo », Thèse de doctorat en Sciences Politiques et Administratives, Université de Lubumbashi, Lubumbashi, 2013, p. 25.

²¹ La course au pouvoir mettait aux prises Kasa-Vubu qui voulait se représenter au pouvoir et Moïse Tshombe. Ce dernier avait plus de chance de l'emporter car son parti avait acquis aux élections législatives une majorité éclatante, situation qui mettait déjà en doute le camp de Kasa-Vubu.

muleliste et des Simba, l'assassinat de Lumumba, la coexistence des Etats fantômes aux côtés du pouvoir de Léopoldville.²²

Mais lorsqu'il fût favorablement installé au pouvoir, le nouveau Chef de l'Etat, Mobutu, mettra en place un régime fort, monolithique en décrétant la suspension de toute activité politique pendant une durée de cinq ans, la suspension des activités des partis politiques, la création d'un seul parti politique, le Mouvement Populaire de la Révolution, (MPR). Pour officialiser ces pratiques politiques, une constitution fut votée au référendum et promulguée le 24 juin 1967.

Cette concentration du pouvoir fut d'abord à la base de deux guerres du Shaba (Katanga) en 1977 et 1978, guerres menées par le Front nationale pour la libération du Congo. Ensuite elle suscita la création par les 13 parlementaires d'un parti politique d'opposition au nom de l'« Union pour la Démocratie et le Progrès Social ». Ce parti secoua, en interne, le pouvoir dictatorial jusqu'en 1990, lorsqu'avec la conjoncture politique internationale, le 24 avril, le Président Mobutu fut contraint de libéraliser son régime. On entra dans une période de turbulence et d'instabilité politiques sans issues.

On peut évoquer ici le cas de la Conférence nationale souveraine, des différentes négociations politiques pour la mise en place des gouvernements de transition, des pillages des militaires mal payés, les conflits interethniques katangais-kasaïens.

C'est dans cette situation d'instabilité politique que vers les années 1996, un mouvement politico-militaire vit le jour, l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo, et commença une guerre qui finit par renverser le régime Mobutu, le 17 mai 1997, et permit l'avènement au pouvoir de Laurent-Désiré Kabila.

Les pouvoirs de L. D. Kabila lui sont conférés par le décret-loi n°003 du 27 mai 1997 relatif à l'organisation et à l'exercice du pouvoir en RDC. Ce

²² Il faut préciser ici qu'après la mort de Lumumba, ses partisans créèrent une République Libre du Congo qui était dirigée par Antoine Gizenga et qui avait même bénéficié de la reconnaissance de la Chine, de l'URSS, etc. Cet Etat venait s'ajouter aux Etats sécessionnistes du Katanga et du Sud-Kasaï.

décret conférait au Chef de l'Etat des plus larges pouvoirs : il est le chef de l'exécutif et des forces armées ; « il exerce le pouvoir législatif par décret-loi délibéré en Conseil des ministres » ; il exerce le pouvoir réglementaire. Pendant cette période, les activités des partis politiques avaient été suspendues sur l'ensemble du territoire national.

Seule l'AFDL avait la possibilité de s'organiser et de se manifester sur la scène politique. Le 25 mai 1998, le décret-loi constitutionnel n°074 de mai 1998 est promulgué révisant le décret-loi constitutionnel du 27 mai 1997. Ce décret créait une Assemblée constituante et lui conférait les pouvoirs de légiférer pendant la période de transition.²³ Seulement les membres du bureau et les députés de cette assemblée constituante étaient nommés par le Président de la République.

Cette manière d'exercer le pouvoir par L. D. Kabila suscita de l'indignation et de la frustration surtout de la part des partis politiques d'opposition notamment l'UDPS. Car le nouveau venu a voulu marcher sur les pas de l'ancien régime en confisquant pour son propre compte le pouvoir.

C'est à partir de là qu'ont commencé les oppositions contre le régime de LD Kabila. Il faut ajouter à ces oppositions en interne, la naissance le 2 août 1998 d'une nouvelle guerre menée cette fois par un nouveau mouvement de rébellion dénommé « le rassemblement congolais pour la démocratie », (RCD), qui sera imité plus tard par un autre mouvement de rébellion, le « mouvement de libération du Congo » (MLC) dans la province de l'Equateur. Cette guerre dite d'agression aura plusieurs conséquences : l'émiettement du pays en plusieurs territoires soumis à des administrations différentes et surtout l'assassinat le 16 janvier 2001 du Chef de l'Etat, LD Kabila.

Le 26 janvier 2001, Joseph Kabila coopté par l'entourage de L. D. Kabila, prête serment comme nouveau Président. Avec lui, s'ouvre une

²³ DE VILLERS G. et WILLAME, J.C., *République Démocratique du Congo. Chronique politique d'un entre-deux-guerres. Octobre 1996-juillet 1998*, Institut africain-Cerdaf, n°35-36, Bruxelles, 1998, p. 78.

nouvelle donne, celle des négociations politiques pour la restauration de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale.

Ceci était dans le but de répondre à l'exigence de l'Accord de Lusaka. En effet, cet Accord avait l'avantage de prévoir en son article III, point 19, la convocation, sous, l'autorité d'un facilitateur neutre, accepté par toutes les parties congolaises, d'un dialogue national ouvert devant réunir le Gouvernement, l'opposition politique et les forces vives de la nation, en vue de définir un nouvel ordre politique en RDC.

C'est en vertu de cette volonté que s'est tenu, du 25 février au 12 avril 2002, à Sun-City (Afrique du Sud), sous la présidence d'un facilitateur neutre, l'ancien Président botswanais Ketumile Masire, assisté de l'envoyé spécial du Secrétaire Général des Nations-Unies, Moustapha Niasse (ancien Premier ministre sénégalais), le « Dialogue Inter-congolais » (DIC).²⁴

Le compromis fut trouvé le 17 décembre 2002, où toutes les composantes signèrent ensemble cet accord, qui venait mettre fin à plusieurs années de guerre et à la balkanisation du territoire national. Ce fut la signature de l'Accord Global et Inclusif sur la transition. Cet accord est endossé, le 1^{er} avril 2003 à Sun-City, par une résolution du DIC.

Au terme des accords de Sun-City, l'ultime séquence transitoire fut donc inaugurée en 2003, par la prestation de serment du Président (07 avril) et la mise en place du gouvernement « d'union nationale et de transition chargée de préparer les élections nationales » qui intervint le 30 juin 2003. L'Assemblée nationale et le Sénat furent institués, le 22 août et l'état-major de la nouvelle armée (Forces armées de la République Démocratique du Congo) le 05 septembre. La durée de la transition avait été fixée à deux ans, avec une reconduction possible de six mois, au maximum deux fois. Au total cette période pouvait donc se poursuivre jusqu'en 2006.²⁵

²⁴ VUNDUAWE te P. F. et MBOKO D. J.M., *Droit constitutionnel du Congo. Textes fondamentaux*, Vol. II, L'Harmattan-Académia, Louvain-La-Neuve, 2012, p. 632.

²⁵ NDAYWEL E N. I., *Nouvelle histoire du Congo. Des origines à la République démocratique*, éd. Le CRI, Bruxelles, 2009, p. 638.

Sur la base du consensus obtenu, les participants au dialogue inter-congolais conviennent que le Général-major Joseph Kabila soit maintenu au poste de Président de la République pendant la période de la transition et que quatre postes de vice-présidents de la république soient créés et confiés aux quatre composantes au dialogue inter-congolais (Gouvernement de Kinshasa, RCD, MLC et opposition politique). Ils décident concrètement que le gouvernement de transition soit composé du président de la République, des vice-présidents de la république, des ministres et vice-ministres, et que les portefeuilles ministériels soient répartis entre composantes ainsi qu'entre les entités au dialogue inter-congolais (société civile, RCD-ML, RCD-N et Mai-Mai). Ces mêmes composantes et entités formeront également le Parlement de transition, cette fois-ci bicamérale, comprenant l'assemblée nationale et le Sénat.

A côté de ces institutions principales de la république, l'Accord global et inclusif prévoit aussi des institutions dites « citoyennes », chargées d'apporter un appui dans le domaine de la démocratie et de la bonne gouvernance pendant la période de transition.²⁶

C'est en 2006 que les élections seront organisées pour la mise en place des institutions de la troisième république. A partir de cette période, Joseph Kabila en tant que Président de la République élu, va exercer son pouvoir au cours de deux mandats successifs, de 2006 à 2011 et de 2011 à 2018.

Les élections pour son second mandat étaient l'objet de beaucoup de contestations car entachées de beaucoup d'irrégularités. Ceci entraîna une situation de crise politique, car l'opposition incarnait par Etienne Tshisekedi était loin d'accepter la victoire de Joseph Kabila. La preuve est qu'il prêtera même serment présidentiel dans sa propre résidence, car se considérant comme président élu.

Ce nouveau round de crise politique atteindra son paroxysme en 2016 avec l'incapacité du Gouvernement à organiser les élections en 2016, dans le délai constitutionnel, car le mandat du Président Joseph Kabila

²⁶ VUNDUAWE te P. F. et MBOKO D. J.M., *Op.cit.*, p. 880.

commencé en 2011 allait prendre fin en décembre 2016. La crise politique s'expliquera aussi par la tentative de la majorité présidentielle à vouloir réviser la loi électorale au début de janvier 2015 par le conditionnement des élections à l'opération du recensement préalable de la population.

C'est dans ce cadre que pour dissiper le malentendu et regarder dans une même direction que la majorité et l'opposition vont se mettre autour d'une table de négociation dans deux forums différents de dialogues politiques, le dialogue de la Cité de l'Union africaine et celui du centre interdiocésain de Kinshasa.

A l'issue de ces négociations, deux gouvernements se sont succédé simultanément, celui dirigé par le Premier ministre Samy Badibanga Ntita (à l'issue du dialogue de la Cité de l'Union africaine) et celui dirigé par Bruno Tshibala (après le dialogue du Centre interdiocésain de Kinshasa). C'est avec ce deuxième gouvernement, celui de Bruno Tshibala, que le 30 décembre 2018, les élections seront organisées et ont consacré une nouvelle alternance le 24 janvier 2019, avec l'élection de Félix-Antoine Tshisekedi comme Président de la République élu, issu de l'opposition politique.

Cette nouvelle alternance venait mettre fin à une crise politique issue des élections chaotiques de 2011. Et avec cette alternance, il y a aujourd'hui en RDC une stabilité politique, par rapport à la période allant de 2011 à 2018.

III. AVENEMENT DE L'ALTERNANCE ET STABILITE POLITIQUE EN RDC

Dans le point précédent, nous avons démontré comment la confiscation du pouvoir par les hommes politiques en RDC, conduit toujours à la crise politique et à l'instabilité. Ce qui entraîne l'avènement de l'alternance en vue d'assurer la stabilité politique. Nous avons aussi noté que lorsque l'alternance advient, elle agit ainsi comme moteur de stabilité politique. Car, chaque fois que l'alternance est intervenue au cours d'une crise politique, la conséquence logique qui en résulte est la stabilité politique.

Ce troisième point de la réflexion consiste, pour nous, à démontrer la manière dont l'avènement de l'alternance a eu à assurer la stabilité politique en RDC. Ainsi, l'alternance agit comme moteur de stabilité politique lorsqu'elle

permet : la rupture par la mise à l'écart de l'ancienne classe dirigeante d'une part, et d'autre part, le changement par l'avènement au pouvoir d'un nouveau Chef de l'Etat qui incarne le changement.

III. 1. Avènement de l'alternance et la mise à l'écart de l'ancienne classe dirigeante

En RDC, l'alternance advient souvent en cas de crise politique majeure sans issue possible. Et si souvent, elle advient de manière brusque. Le cas de 1965, 1997 et 2001. En 1965, l'alternance est intervenue lorsque Mobutu prenait le pouvoir par un coup d'Etat, et c'est fut le cas aussi en 1997 lorsque L. D. Kabila prenait le pouvoir par une guerre dite de libération. En 2001, Joseph Kabila prend le pouvoir après l'assassinat de son père, L. D. Kabila.

Dans les deux premiers cas, l'alternance avait permis de chasser du pouvoir l'ancienne classe qui incarnait le désordre. Dans le dernier cas, c'est progressivement que Joseph Kabila s'était désolidarisé de l'entourage de son défunt père.

La mise à l'écart de l'ancienne classe dirigeante permet de recréer la confiance entre le pouvoir ou les nouvelles autorités et la population, et surtout si cette ancienne classe dirigeante s'était illustrée par la mauvaise gouvernance, la gabegie financière, le détournement des deniers publics, la corruption. C'est ce à quoi on a assisté en RDC. L'avènement au pouvoir du Maréchal Mobutu en 1965, avait créé une lueur d'espoir dans la population.

D'ailleurs, lui-même Mobutu justifie cet enthousiasme de la population après le coup d'Etat comme suit : « les jours qui suivirent, j'ai compris à quel point notre action était salutaire. On vient présenter aux députés et aux sénateurs un gouvernement non politicien, et ils applaudissent à tout rompre ! J'interdis les réunions de partis politiques, et les partis politiques approuvent dans l'enthousiasme ! Je visite les quinze quartiers de la capitale en déclarant qu'il faut mettre fin à la spéculation, que les commerçants ne doivent profiter de la situation, et le sucre et autres denrées de base réapparaissent par miracle dans les boutiques ! Je vais à l'Université,

je n’y parle que de « travail » et « discipline », et les étudiants me portent en triomphe... ».

« Cela a continué les semaines suivantes, où j’ai fait le tour de presque toutes nos provinces, nous en avons alors vingt-quatre, souvenez-vous. Bien entendu, les mauvaises habitudes ne pouvaient pas disparaître du jour au lendemain, mais la remise en marche du pays fut finalement extraordinairement rapide ».²⁷

Pendant ce temps, le Président Kasa-Vubu et le Premier ministre Moïse Tshombe furent mis à l’écart et neutralisés politiquement pour ne pas constituer une menace pour la stabilité des institutions.

Pour ce qui est de 1997, lorsque les troupes de l’AFDL ont pris le pouvoir en mai 1997, on assista d’abord à la fuite de Mobutu, après avoir constaté l’impuissance des Forces armées zaïroises face à l’avancée des troupes rebelles. Et ensuite, lorsque LD Kabila prend les rênes du pouvoir, les dignitaires de l’ancien régime prirent le chemin de l’exile. C’est dans ces conditions de mise à l’écart de l’ancienne classe dirigeante que LD Kabila a eu à exercer dans la stabilité politique son pouvoir, avant de voir éclater la guerre dite d’agression de 1998.

Mais lorsque les troupes de l’AFDL sont entrées, elles ont été ovationnées et accueillies dans la liesse par la population, qui avait vu en ces troupes une libération face à la situation chaotique vécue durant la deuxième république. Cette libération par les troupes de l’AFDL incarnait pour la population l’espoir du bien vivre par rapport à la clochardisation et la paupérisation dans lesquelles elle croupissait.

L’alternance de 2001, a conduit à la fin de la guerre de 1998 et la réunification du territoire national qui était émietté par la guerre et soumis à des administrations parallèles. L’avènement de Joseph Kabila au pouvoir en 2001 a apporté un espoir énorme pour le peuple congolais, car pendant ce temps, il n’y avait aucune force qui avait le contrôle sur les autres et qui pouvait remporter la victoire.

²⁷ MOBUTU J. D., *Dignité pour l’Afrique*, Albin Michel, Paris, 1989, p. 69.

Et en 2019, lorsque le Président Félix-Antoine Tshisekedi est proclamé vainqueur de l'élection présidentielle, c'était la joie totale sur l'ensemble du territoire. Le départ de l'ancien Président qui ne s'était pas représenté, a créé dans le chef des Congolais un sentiment de joie et de renouveau, espérant des meilleures conditions de vie. Mais seulement dans cette alternance, l'ancienne classe dirigeante était associée à la gestion des institutions.

Ceci a conduit à certains blocages dans le fonctionnement des institutions. La population s'était vu obligé de demander le divorce de la coalition au pouvoir entre le Front commun pour le Congo et le Cap pour le changement. C'est dans les conditions de méfiance entre les deux classes politiques que le Président de la République va décider de dissoudre la coalition et écarter de la vie des institutions l'influence de l'ancienne classe dirigeante. Dès lors on a senti revenir la stabilité politique.

Ceci nous pousse à affirmer que l'alternance, quel que soit son mode d'avènement (force, cooptation ou élection), lorsqu'elle réalise la rupture par la mise à l'écart de l'ancienne classe dirigeante, elle constitue un élément de stabilité politique.

III. 2. Alternance et avènement au pouvoir d'un nouveau Chef de l'Etat

Le changement que réalise l'avènement de l'alternance se manifeste par l'avènement au pouvoir d'un nouveau Chef de l'Etat qui incarne le changement. L'avènement au pouvoir d'un nouveau Chef de l'Etat est le premier type de changement que l'alternance a apporté en RDC. En 1965, l'alternance a apporté comme changement, la prise du pouvoir par le Général-Major Joseph-Désiré Mobutu. En 1997, l'alternance a eu comme apport, l'arrivée au pouvoir de L. D. Kabila, comme nouveau Président auto-proclamé.

Avec l'alternance de 2001, c'est l'avènement au pouvoir de Joseph Kabila, qui manifeste le changement que l'alternance a réalisé au pouvoir. Et enfin, en 2019, l'arrivée au pouvoir de l'opposant Félix Antoine Tshisekedi comme élu et vainqueur de l'élection présidentielle du 30 décembre 2018 est le changement qu'a apporté l'alternance en RDC. Ainsi, l'alternance, en tant

que dynamique de changement réalise, après la rupture par la mise à l'écart de l'ancienne classe dirigeante, l'avènement d'un nouveau Chef de l'Etat, incarnation du changement.

Le deuxième type de changement que l'alternance a apporté en RDC, c'est l'alternative. Cette alternative était observable en RDC seulement dans l'alternance de 2001. L'alternance de 2001 a réalisé, non seulement, l'avènement d'un nouveau Chef de l'Etat, mais aussi, une alternative : le consensus politique de Sun-City.

Dans les alternances de 1965 et de 1997, il n'y a pas eu d'alternative. A part le fait qu'il y a eu la mise à l'écart de l'ancienne classe dirigeante comme rupture, les alternances de 1965 et de 1997, n'ont apporté aucun autre changement. Elles se sont au contraire caractérisées par la même pratique, à savoir la confiscation du pouvoir. Ceux qui se sont succédé au pouvoir ont privilégié sa confiscation pour eux-mêmes.

Néanmoins, l'alternance de 2001 a eu la particularité d'apporter une alternative, qui est le consensus politique de Sun-City. C'est ce consensus politique qui a permis aujourd'hui en RDC, de faire le passage entre la deuxième république et la troisième république, après une très longue période de transition politique.

Avant le Dialogue inter-congolais de Sun-City, il faut dire que le territoire du Congo était divisé, car réparti entre l'administration du gouvernement et des mouvements rebelles. Dans cette configuration territoriale, rien ne pouvait se faire et aucune composante n'était en mesure de remporter la victoire.

D'où, sous le leadership de Joseph Kabila et sous la médiation internationale, va se tenir le dialogue inter-congolais. Le but de ce dialogue était d'une part, de réunifier le pays et de mettre fin à la guerre, et d'autre part, de doter la RDC des institutions démocratiques issues des élections. C'est pourquoi, le passage par ce dialogue inter-congolais était nécessaire. Et d'ailleurs l'accord fut trouvé sous la pression de la communauté internationale, car à tout prix, la guerre devait prendre fin.

C'est cet Accord global et inclusif qui va mettre fin à la guerre qui a commencé en 1998. Cet accord « a également déclenché un processus de transition vers la démocratie, en mettant en place les institutions de transition, le cadre institutionnel pour l'organisation des élections, ainsi que la procédure d'élaboration et d'adoption d'une nouvelle constitution ».²⁸ C'est dans ces conditions que la constitution du 18 février 2006 fut adoptée et c'est elle qui instaura le cadre démocratique actuel en RDC.

A Sun-City, un consensus politique fut obtenu pour une gestion consensuelle de la transition et le partage équitable des postes. Ce sont ces principes qui vont guider la période de transition, qui fut tumultueuse. Il a fallu, comme prévu dans l'annexe 4 de l'Accord global et inclusif, un Comité International d'Accompagnement de la Transition (CIAT), « visant à garantir la bonne mise en œuvre » de l'accord « à soutenir le programme de transition ». Ce comité, en cas de crise, faisait pression sur les acteurs de la transition afin que le délai d'organisation des élections soit respecté par tous.

Le consensus politique obtenu à Sun-City a permis la réunification du territoire de la RDC, car le principe de gestion était le consensus. Toutes les administrations parallèles, installées dans les territoires occupés, furent supprimées et l'Etat a gardé sa forme unitaire. Ce consensus politique a aussi permis la centralisation du pouvoir d'Etat dans la capitale, Kinshasa, où tous les acteurs (en l'occurrence les belligérants) vont se retrouver pour cogérer tous ensemble, le pays.

C'est ainsi que dans le but d'apaiser les appétits des uns et des autres, il a été mis en place la structure 1+4. C'est au cours de cette transition commencé le 04 avril 2003, que le territoire de la RDC a été réunifié, et l'intégrité territoriale retrouvée.

Le consensus politique de Sun-City a permis aussi la réunification de l'armée, car il avait été décidé l'intégration au sein de l'armée des forces constituant les différentes rébellions. Cela a été facilité par la Mission des

²⁸ NGOMA B. P. et al., *République Démocratique du Congo. Démocratie et participation à la vie politique : évaluation des premiers pas dans la IIIe République*, Open Society Initiative for Southern Africa, Johannesburg, 2010, p. 3.

Nations Unies au Congo (MONUC), transformé plus tard en mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation du Congo (MONUSCO).

Donc, ce sont tous ces préalables : intégrité territoriale, réunification du territoire, unification de l'armée, adoption et promulgation de la Constitution, qui vont permettre la mise en place du processus démocratique en RDC.

Enfin, l'on peut retenir que c'est avec le consensus politique de Sun-City que la RDC a connu trois rendez-vous électoraux et des institutions stables. Et que donc, le deuxième changement qu'une alternance doit apporter, est une alternative dans la gestion. Sans cette dernière, l'on continuera à tourner dans un cercle vicieux où c'est l'alternance, la crise politique, l'alternance ainsi de suite.

CONCLUSION

Au cours de cette réflexion, nous avons analysé l'alternance au pouvoir en République Démocratique du Congo comme un élément de stabilité politique. Dans cette analyse, nous avons trouvé que depuis 1960 jusqu'à ces jours, l'alternance constitue un élément de stabilité politique en RDC, dans la mesure où elle advient souvent pour juguler une crise politique sans issue possible et assure par la même occasion, la stabilité politique. Et cela c'est lorsqu'elle permet la rupture par la mise à l'écart de l'ancienne classe dirigeante mais aussi elle permet de réaliser le changement par l'avènement au pouvoir d'un nouveau Chef de l'Etat qui incarne le changement.

Mais il s'avère que la stabilité politique qu'a apporté certaines alternances au pouvoir en RDC soit éphémère (notamment celles de 1965 et 1997), car au cours de ces alternances, il n'y a pas eu d'alternative dans la manière d'exercer le pouvoir, cela a conduit à une nouvelle crise politique qui a entraîné l'avènement d'une nouvelle alternance ainsi de suite.

Voilà pourquoi nous avons pensé que, pour que l'alternance soit réellement un moteur de stabilité politique en RDC, elle doit susciter une

alternative de la part de la nouvelle classe dirigeante ou du nouveau Chef de l'Etat dans la manière de gouverner ou de gérer les affaires de l'Etat.

Cela passe par la dépersonnalisation du pouvoir et son institutionnalisation. C'est à ces deux conditions que la stabilité politique après alternance, peut se pérenniser dans la durée en RDC et ne pas conduire à une nouvelle crise politique source d'une nouvelle alternance.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ABSATTAROV R., « Stabilité politique : l'essence et la définition », disponible sur
https://www.rusnavka.com/13_NMN_2011/Politologia/3_86132.doc.htm.
- ALDRIN P. et al. (sous-dir), *Politiques de l'alternance. Une sociologie des changements (de) politiques*, Editions du Croquant, Paris, 2016.
- ALLOGNON M. G., « L'alternance politique en Afrique », in *Revue ivoirienne de droit*, n°43, 2012.
- AVRIL P. et GICQUEL, J., *Lexique de droit constitutionnel*, PUF, Paris, 2003.
- BANENGAÏ T.-C., ONGONO P. et EKOM T., « Stabilité politique, qualité des institutions et tourisme en Afrique », disponible sur
<https://www.journals.openedition.org/tourisme/3683>, le 30 avril 2022.
- DABEZIES P., « L'alternance dans les dictatures militaires du Tiers-Monde », in *Pouvoirs*, n°01, 3^{ème} édition, juin 1994.
- DE VILLERS G. et WILLAME J.C., *République Démocratique du Congo. Chronique politique d'un entre-deux-guerres. Octobre 1996-juillet 1998*, Institut africain-Cerdaf, n°35-36, Bruxelles, 1998.
- DUHAMEL O. et MENY Y., *Droit constitutionnel*, PUF, Paris, 1992.
- GRAWITZ M., *Lexique des sciences sociales*, 8^{ème} édition, Dalloz, Paris, 2004.

- HAMON L., « Nécessité et conditions de l'alternance », dans *Pouvoirs*, n°01, 3^{ème} édition, juin 1994.
- Le Grand Larousse illustré, Larousse, Paris, 2021.
- Le Petit Robert, Le Robert, Paris, 2018.
- MATHIOT A., « L'alternance au pouvoir aux Etats-Unis », dans *Pouvoirs*, n°01, 3^{ème} édition, juin 1994.
- MENOUNI A., « L'alternance et la continuité de la politique de l'Etat. Cas des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France », dans *Revue française de la science politique*, 36^{ème} année, 1986. URL : <https://doi.org/10.3406/rfsp.1986.394237>.
- MOBUTU J. D., *Dignité pour l'Afrique*, Albin Michel, Paris, 1989.
- NAY O. (sous-dir), *Lexique de science politique*, 4^{ème} édition, Dalloz, Paris, 2017.
- NDAYWEL E N. I., *Nouvelle histoire du Congo. Des origines à la République démocratique*, éd. Le CRI, Bruxelles, 2009.
- NGOMA B. P. et al., *République Démocratique du Congo. Démocratie et participation à la vie politique : évaluation des premiers pas dans la IIIe République*, Open Society Initiative for Southern Africa, Johannesburg, 2010.
- SIKITIKO A., « La représentation des partis politiques au sein du gouvernement en République Démocratique du Congo », Thèse de doctorat en Sciences Politiques et Administratives, Université de Lubumbashi, Lubumbashi, 2013.
- VUNDUAWE te P. F. et MBOKO D. J.M., *Droit constitutionnel du Congo. Textes fondamentaux*, Vol. II, L'Harmattan-Académia, Louvain-La-Neuve, 2012.
- YAOVI D. J., *Togo : à quand l'alternance politique ?*, L'Harmattan, Paris, 2007.